

Tour du village de Cellieu



Une randonnée proposée par Cellieu

Ce petit tour vous fera surplomber le village de Cellieu.
Attention, beaucoup de dénivelé, inaccessible aux poussettes.

Durée	1h 00	Difficulté	Moyenne
Distance	2,48 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	97 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	90 m	Commune	Cellieu (42320)
Point haut	603 m	Régions	Massif central, Monts du Lyonnais
Point bas	504 m		



Trace n° 59234603

Description

Départ depuis le parking de l'école publique : Chemin de la Picote - 42320 Cellieu (pas depuis le centre du village).

Pas de balisage au début.

(D/A) Sortir du parking à l'Est, et prendre le Chemin des Crêtes.

(1) Au milieu de la montée, pensez à vous retourner pour admirer la vue

A partir de la route goudronnée, vous pouvez suivre le balisage Jaune.

(2) Prendre la route goudronnée à droite sur 100m, et au calvaire, quitter la route pour un chemin à gauche, puis traverser le centre du bourg de Cellieu par la Rue des Réservoirs puis la Rue des Vergers. Passer à droite de l'Église Saint-Philippe et rejoindre la Rue des Amandiers. La suivre à droite sur une vingtaine de mètres.

(3) Suivre ensuite le cheminement piéton à gauche. Traverser la D106. Longer ensuite la Rue du Grand Chemin, à gauche. Tourner dans la première rue à droite afin de revenir au parking de l'école publique (D/A).

Points de passages

D/A Parking de l'École Publique Alphonse Daudet

| N 45.517927° / E 4.542053° - alt. 516 m - km 0

1 Vue sur le village

| N 45.519858° / E 4.537805° - alt. 571 m - km 0.58

2 Jeanne d'Arc et le Calvaire

| N 45.523864° / E 4.535189° - alt. 588 m - km 1.2

3 Rue des Amandiers x chemin piéton

| N 45.52212° / E 4.542144° - alt. 515 m - km 1.94

D/A Parking de l'École Publique Alphonse Daudet

N 45.517935° / E 4.542117° - alt. 516 m - km 2.48

Informations pratiques

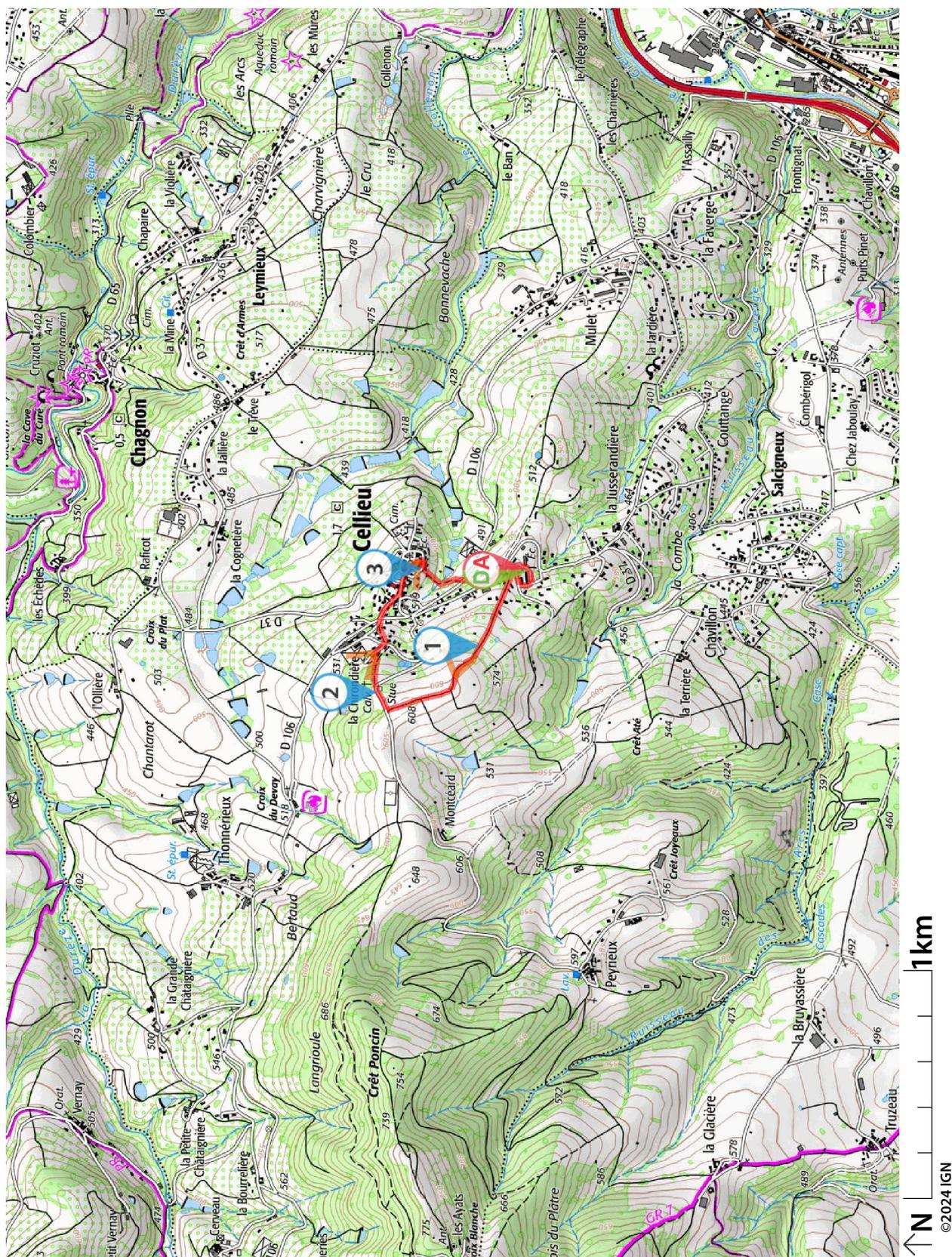
La fin de la randonnée traverse le village, avec un bistrot et une supérette.

A proximité

Admirez les magnifiques paysages.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-59234603/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.